



Le Pr Jacques Fame Ndongo est passé à l'offensive, répondant au journal [Le Monde](#) qui, dans un [article](#) évoque l'assassinat du journaliste Martinez Zogo comme un avis de tempête crépusculaire pour le régime de Paul Biya.

LE PRESIDENT PAUL BIYA N'EST PAS UN AUTOCRATE :

c'est un LEGALISTE INEBRANLABLE

1- Ni tempête, ni crépuscule

Contrairement à ce qu'affirme le prestigieux quotidien français « Le Monde » (édition du 15 février 2023, page 29), le Président Paul BIYA n'est ni un autocrate, ni un tortionnaire et le Cameroun ne connaît aucune « tempête crépusculaire ». Les Camerounais font confiance au Chef de l'Etat qui est un authentique démocrate, un libéral convaincu, un adepte méthodique de l'Etat de droit. Formé à la Sorbonne, c'est un légaliste inébranlable, un humaniste équilibré et rigoureux, adepte de la maxime de Protagoras : « l'homme est la mesure de toute chose ». Il exècre la sentence de Plaute : « homo homini lupus » (l'homme est un loup pour l'homme).

2- Ouverture démocratique

Peu de temps après son accession à la magistrature suprême (6 novembre 1982), le Président Paul BIYA procéda à l'ouverture démocratique, d'abord au sein du Parti unique (élections à plusieurs candidatures pour un poste. Du jamais vu depuis le 1er septembre 1966, date de la création de l'ancien parti unique, l'UNC) puis à l'échelle de l'ensemble de la Nation. C'est une Assemblée Nationale exclusivement composée des députés du Parti de Paul BIYA (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais / RDPC) créé le 24 mars 1985 à Bamenda (région du Nord-ouest, d'expression anglaise) qui vota les lois sur la libéralisation et la démocratisation pluraliste de la vie politique nationale. Elles furent promulguées le 19 décembre 1990 par le Chef de l'Etat.

3- 329 Partis politiques

Conséquence : le Cameroun compte, aujourd'hui 329 Partis politiques qui concourent, librement, à l'expression du suffrage, conformément aux canons universels de la démocratie et aux prédicats de notre Constitution.

Depuis lors, grâce à l'expression du suffrage universel direct, le Président Paul BIYA a remporté chaque élection présidentielle organisée au Cameroun depuis 1984. Idem pour les candidats de son Parti qui remportent régulièrement les élections sénatoriales (depuis 2013), législatives, municipales : la concurrence multipartite a toujours prévalu, dans un climat de saine compétition, de transparence et d'apaisement (émissions d'expression directe à la radio et à la télévision d'Etat, campagnes électorales sans violences et couvertes sans discrimination par la chaîne nationale de radio-télévision, la CRTV, communication concurrentielle par les techniques du marketing politique moderne : affichage, spots, clips etc. Au Cameroun, le jeu démocratique se situe aux antipodes de tout caporalisme et s'inscrit dans la logique du respect des lois et règlements de la République dans le débat d'idées.

4- Libertés individuelles

Il est loisible à tout un chacun de le constater : le Cameroun est un Etat de droit où les libertés individuelles sont garanties. L'expression des opinions est libre de toute entrave. Le débat est libre et contradictoire. Pour le Président Paul BIYA, du choc des idées jaillit la lumière. Le Chef de l'Etat récuse le droit de la force et valorise la force du droit.

Il existe moult organes de presse qui sont crédités d'une liberté de ton et d'une audace voire d'une témérité rarement égalées à travers le monde : 700 journaux ; 150 chaînes de radiodiffusion dont 100 radios commerciales et 50 radios communautaires à but non lucratif ; 100 chaînes de télévision ; 12 confédérations syndicales. La presse cybernétique se déploie à cur joie et à qui mieux mieux, parfois non sans éviter les élucubrations fangeuses et abracadabrantes que l'Etat ne cesse de recadrer afin de préserver la diffusion de la vérité et garantir la liberté de chaque citoyen comme cela se fait dans chaque Etat de droit.

5- La justice n'est pas aux ordres

Au Cameroun, la Justice est indépendante. Elle n'est guère « aux ordres » comme l'affirme « Le Monde ». Les magistrats (parfaitement rompus aux arcanes de la science juridique et pleinement conscients de leurs obligations déontologiques et républicaines) disent le droit au nom du peuple camerounais. Honni soit qui mal y pense.

L'image d'Epinal qui veut que le pouvoir judiciaire reçoive des ordres du pouvoir exécutif est un subterfuge destiné à discréditer l'intelligence et la moralité des magistrats camerounais. C'est dans la mouvance de cette logique que des prédateurs et des criminels sont régulièrement punis, conformément aux lois et règlements de la République.

6- Enquête

A propos de l'affaire Martinez Zogo, le Président de la République, a pris ses responsabilités régaliennes. Garant constitutionnel de l'indépendance de la magistrature et responsable suprême de la sécurité des hommes et des biens au sein de l'Etat aux destinées duquel il préside (par la volonté du peuple camerounais libre, souverain et maître de son destin), il a prescrit une enquête qui est en cours. Le peuple camerounais sait que de cette enquête jaillira, inexorablement, la vérité. Le peuple demeure sourd aux voix fantomatiques des sirènes de l'apocalypse, de la haine, de la division et de la déstabilisation par le truchement de l'intoxication et de la démoralisation.

7- Pérorer, gloser, supputer sont vains

Pourquoi gloser, pérorer, supputer et conjecturer, au lieu d'attendre sereinement le résultat de ladite enquête ? Pourquoi utiliser l'épithète « monarchique » qui dénote un despotisme d'une autre époque pour qualifier le fonctionnement de nos « institutions républicaines » (ce syntagme nominal est du « Monde ») ? Pourquoi endosser les oripeaux d'un dénouement présenté dolosivement comme prévisiblement apocalyptique afin de peindre le Cameroun à l'aune d'une « tempête sur un paysage crépusculaire » ?

Pourquoi postuler que les résultats de l'enquête seront biaisés lors même que celle-ci se poursuit encore ? Pourquoi l'Etat et le régime seraient-ils diabolisés et vilipendés, alors qu'aucun résultat n'est encore rendu public ? Si ce n'est point un procès d'intention, cela ressemble bel et bien au sophisme ou à la scolastique casuistique.

8- « Cadavre exquis »

Le Cameroun n'a pas besoin de fantasmes tels que « guerre de succession », « tout va être permis, même le pire », « emprise délirante de Paul BIYA », « décomposition du

régime », « clans en lice pour le pouvoir », « le Cameroun risque de vivre une période troublée lorsque disparaîtra l'héritier du dictateur Ahmadou Ahidjo », « Paul BIYA, allié précieux, encombrant de la France » (une savoureuse oxymore : on croit lire un poète surréaliste français avec son céléberrissime « cadavre exquis »). Que de prévisions lugubres et pestilentielles. « Le Monde » avait habitué ses lecteurs à l'objectivité, à l'équilibre et à la sacro-sainte et incontournable « critique des sources », depuis sa création, en 1944, par l'imputrescible Hubert Benne Mery.

9- Crime et châtime

Le journaliste est-il devenu Madame Soleil ? Fonctionne-t-il avec une boule de cristal pour prédire un soi-disant avenir tragique et burlesque pour le Cameroun ? Je ne le sache guère. Qui lui garantit que les auteurs de l'ignoble assassinat de Martinez Zogo ne seront pas identifiés puis sévèrement châtiés (selon le diptyque de Dostoievsky : « Crime et châtime ») ?

Comme l'écrit Molière dans Le misanthrope, « la parfaite raison fuit toute extrémité et veut que l'on soit sage avec sobriété ». Plus prosaïquement, cela se dit : « il faut savoir raison garder », ou encore « on ne vend pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué ». Avant de « tuer » le régime prétendument « monarchique » et « autocratique » de Yaoundé qui se terminera, croit savoir « Le Monde » dans un contexte « troublé », attendons le résultat des enquêtes et respectons la procédure judiciaire qui a sa cadence, son rythme, ses normes et son code.

10- Affabulation et jactance

Nul, fût-il le plus talentueux de tous les journalistes de la planète, ne saurait se substituer au juge qui n'est ni un laquais, ni un attardé mental, ni un succédané de quelque présumé « scélérat » que ce soit. Le juge est un professionnel du droit. Il n'a de leçon à recevoir d'aucun groupe de pression. Il agit méthodiquement, en son âme et conscience. Telle est la réalité au Cameroun. Tout le reste n'est qu'affabulation et jactance.

11- Ni oracle, ni partisan à charge

A chacun son métier, le journaliste n'est ni un oracle, ni un partisan à charge. C'est un historien, rigoureux et non subjectif, de l'instant. Retournons, de grâce, aux fondamentaux de ce qu'Albert Camus appelait « le plus beau métier du monde » (liberté, vérité, objectivité).

« Avis de tempête sur le Cameroun » : c'est un titre qui relève de la futurologie, une « science fantasmagorique » qui n'a encore été codifiée dans aucun pays, avec des lois intangibles.

12- Vérification

Or, le journalisme est fondé non pas sur l'impressionnisme, mais sur la démarche scientifique prescrite par Gaston Bachelard : observation, hypothèse, vérification, loi. Nul ne peut prédire, de manière scientifique et apodictique, que le régime du Renouveau (dirigé par le maître de la sagesse africaine et le virtuose politique qu'est Paul BIYA) se terminera de manière apocalyptique. Comment vérifier rigoureusement cette assertion pessimiste ? Aucun logicien (fût-il Aristote) ne peut administrer la preuve de la véracité de cette prévision catastrophiste. Au RDPC, nous sommes optimistes et sereins. Nous sommes confiants dans les lois et règlements de la République et dans l'efficiences des trois pouvoirs : l'exécutif, le législatif, le judiciaire. Ils n'ont jamais failli. Ils ne failliront point.

Jacques FAME NDONGO

Secrétaire à la communication du Comité Central du RDPC

Membre du Bureau Politique
